

En vertu des dispositions de la loi sur la lèpre, il existe un service moderne de diagnostic et de traitement de la lèpre à Tracadie (N.-B.), à l'intention du petit nombre de personnes atteintes de cette maladie au Canada.

**Marins malades.**—Conformément aux dispositions de la Partie V de la loi sur la marine marchande, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social fournit des services de santé payés d'avance aux équipages des bâtiments au long cours qui arrivent au Canada et des caboteurs canadiens du trafic interprovincial; les équipages des bateaux de pêche et des bateaux du gouvernement canadien peuvent y participer s'ils le désirent. Les soins hospitaliers des marins domiciliés au Canada relèvent de l'administration d'assurance-hospitalisation de leur province respective.

**Recherches sur la santé\*.**—Les recherches en matières de santé au Canada se poursuivent dans les universités, les hôpitaux, les instituts de recherche et les ministères des gouvernements. Dans les universités, ce travail se fait dans les facultés ou sections de sciences médicales fondamentales, de médecine et d'hygiène publique ou dans les départements ou instituts spécialement affectés aux recherches. Les hôpitaux servant à l'enseignement des étudiants en médecine poursuivent également d'importantes recherches, de même que certains autres grands hôpitaux et institutions pour maladies mentales.

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, le Conseil de recherches médicales (institué en novembre 1960 pour poursuivre le travail précédemment confié à la Division des recherches médicales du Conseil national de recherches), le ministère des Affaires des anciens combattants et le Conseil de recherches pour la défense fournissent leur appui à d'importants programmes de recherche. Il existe d'autres centres de recherche importants comme les *Connaught Medical Research Laboratories*, la *Banting Research Foundation*, le *Charles H. Best Institute*, l'Institut de microbiologie et d'hygiène, l'*Allan Memorial Institute* et l'Institut neurologique de Montréal. L'ensemble des frais de recherches sur la santé au Canada ne peut être déterminé de façon précise, mais peut atteindre de sept à huit millions de dollars par an.

**Santé internationale.**—Le Canada fournit son aide et sa collaboration à l'Organisation mondiale de la Santé et à d'autres institutions spécialisées des Nations Unies qui s'occupent de la santé. Il fournit une aide financière et technique aux pays sous-développés par l'entremise du Plan de Colombo et d'autres programmes bilatéraux. La formation professionnelle au Canada est assurée à un certain nombre de personnes qui viennent au Canada chaque année en vertu de divers accords de collaboration technique.

Par suite des obligations contractées par le Canada en vertu des Accords internationaux sur la salubrité, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social applique les règlements de quarantaine aux navires et avions arrivant au Canada et assure le logement et les soins médicaux nécessaires aux personnes soumises à la quarantaine à leur arrivée au Canada.

Le ministère est chargé de l'application des règlements sur la manutention et l'expédition des mollusques et crustacés en vertu de l'Accord international sur les mollusques et crustacés entre le Canada et les États-Unis et, à la demande de la Commission mixte internationale, il participe aux études sur la lutte contre la pollution des eaux limitrophes entre le Canada et les États-Unis et sur les problèmes soulevés par la pollution de l'air. D'autres responsabilités du ministère dans le domaine de la santé internationale comprennent la garde et la distribution, pour l'Organisation mondiale de la Santé, des étalons établis pour les produits biologiques, les vitamines et les hormones, ainsi que certaines fonctions relevant de la Commission des stupéfiants des Nations Unies.

\* Voir aussi sous-section 3, section 4, de la partie du chapitre Enseignement et Recherches qui traite des recherches scientifiques et industrielles.